



Imposition enfant - pension

Par **JAMBOU**, le **10/05/2012** à **09:01**

Bonjour,

je viens de faire plusieurs simulations pour mes 2 enfants (20 et 22 ans)
étudiants tous les 2 .

soit ils me sont rattachés fiscalement (avec moi et ma femme) dans ce cas, je déclare leur
ressource (8000 € pour un et 4000 € pour le second .

soit ils déclarent eux-même leurs ressources et dans ce cas, j'envisage de déclarer les
virements que je leur fais à hauteur de 4000 € pour l'un (celui qui a touché 8000) et 8000 pour
l'autre (qui a touché 4000 €) .

au niveau de mes impots, c'est intéressant, (je déclare 51000 et 21000) et mes enfants
touche tout de meme la prime pour l'emploi (environ 700 € chacun) .

par contre , qu'en est-il de l'allocation logement qu'il perçoit (environ 260 € par mos pour un
logement à Brest dont le loyer est à 500 €) .

merci de votre aide,

D. Jambou

Par **Michel**, le **14/06/2012** à **12:21**

Bonjour,

Pour une pension alimentaire à un enfant majeur, le maximum est de 5.817 € en 2012, vous
ne pouvez pas déduire plus.

Pour les allocations logement, je ne connais pas le plafond de ressources, mais il faut le demander à la CAF.